

REGLEMENT DE LA COUPE NOUVELLE-AQUITAINE FEMININE U14-U17 **A 11** – SAISON 2018/2019

PAGE 1/3

Titre

La Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine organise la Coupe Nouvelle-Aquitaine Féminine U14-U17 **à 11**.

Commission d'organisation

La Commission Régionale Féminine est chargée de l'organisation et de l'administration de cette compétition.

Engagements

Tous les clubs, groupements et Ecoles Féminines de Football régulièrement affiliés à la F.F.F., à jour de leur cotisation, peuvent y participer. Le nombre d'équipes engagées par club n'est pas limité. Les engagements se font via « Footclubs ». Le nombre d'équipes par entente n'est pas limité.

Calendrier

La Commission établit le calendrier et le communique aux clubs. Elle peut, en cours de saison, reporter ou avancer toute journée qu'elle juge utile afin d'assurer la régularité sportive de la compétition.

Qualification - Participation

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la L.F.N.A. s'appliquent à cette compétition en tenant compte des particularités précisées ci-après :

- Les joueuses de catégories U14F, U15F, U16F et U17F peuvent participer à cette compétition, à condition pour les U14F et U15F qu'elles y soient autorisées médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F.
- Ne peuvent participer à cette coupe les joueuses ayant effectué plus de sept (7) matches de Challenge National Féminin U19 ou en championnat de France Féminin de D1 ou de D2.
- Ne peuvent participer à cette coupe les joueuses ayant pris part à la dernière rencontre officielle en challenge National Féminin U19, en championnat de France Féminin de D1 ou de D2, ou en Coupe de France Féminine, que ces équipes jouent ou ne jouent pas la même journée.

En cas de non-respect de ces dispositions, le club fautif aura match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

Attribution des points

Le décompte des points s'effectue comme suit :

- 3 Points pour un match gagné
- 1 Point pour un match nul
- 0 Point pour un match perdu
- -1 Point pour un match perdu par pénalité.
- -1 Point pour un forfait.

Terrains

Le terrain doit correspondre à un terrain de football à 11.

Couleurs des équipes – Ballons

Les clubs doivent se présenter sous leurs couleurs habituelles. Les gardiennes de but doivent porter un maillot d'une couleur les distinguant nettement des autres joueuses et de l'arbitre.

REGLEMENT DE LA COUPE NOUVELLE-AQUITAINE FEMININE U14-U17 **A 11** – SAISON 2018/2019

PAGE 2/3

Ballons

Les équipes en présence doivent fournir des ballons. L'emploi du ballon n°5 est obligatoire.

Accompagnateurs et médecins

Les équipes sont obligatoirement accompagnées et dirigées par une personne licenciée, responsable, désignée par le club.

Les organisateurs doivent s'assurer de la présence d'un médecin (ou des numéros d'urgence) pour chaque journée.

Rencontres

Le calendrier des rencontres est fixé par la Commission Régionale Féminine.

Les **41 engagées** sont réparties dans 4 poules géographiques.

Il y aura 3 poules de 10 équipes et 1 poule de 11 équipes.

Les dates des tours sont les suivantes :

- 1^{er} tour : 2 février 2019
- 2^{ème} tour : 23 mars 2019
- 3^{ème} tour : 27 avril 2019
- 4^{ème} tour : 11 mai 2019
- ½ Finales et Finale : le samedi 25 mai 2019.

La Commission précise qu'en cas d'indisponibilité d'un terrain, le club recevant devra IMMEDIATEMENT prévenir la Ligue et le club adverse. La rencontre aura lieu automatiquement **sur ce terrain adverse**.

Le vainqueur de chaque match « sec » sera qualifié pour le tour suivant (4 tours avant la journée des ½ Finales et Finale).

Les rencontres sont fixées les samedis à 15h. Le temps de jeu est de 2 x 40 minutes.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire lors de ces matches secs, il sera tenu compte du résultat de la jonglerie pour départager les équipes.

Les conditions d'accessions aux ½ finales :

Le vainqueur de chacune des 4 poules (à l'issue du 4^{ème} tour) accède aux ½ finales.

Les demi-Finales et la Finale se dérouleront le **Samedi 25 Mai 2019** en un lieu qui reste à déterminer. L'organisation de cette journée se fera comme ceci :

- ½ Finales le matin (horaires restant à déterminer).
- Finale plus match pour la 3^{ème} place l'après-midi (horaires restant à déterminer).

Un tirage au sort sera effectué lors du tirage du 4^{ème} tour : les demi-finales se dérouleront le matin comme suit :

- Match n°1 : 1^{er} poule ? contre 1^{er} poule ?
- Match n°2 : 1^{er} poule ? contre 1^{er} poule ?

REGLEMENT DE LA COUPE NOUVELLE-AQUITAINE FEMININE U14-U17 **A 11** – SAISON 2018/2019

PAGE 3/3

En cas d'égalité à la fin des matches, les équipes seront départagées par l'épreuve du « défi jongleries » effectuée avant le début de chaque rencontre (chiffres mentionnés sur les feuilles de matches).

Le match pour la 3^{ème} place opposera l'après-midi le perdant du match n° 1 au perdant du match n° 2.
La **FINALE** opposera l'après-midi le vainqueur du match n° 1 au vainqueur du match n° 2.

Remplacement des joueuses

Les joueuses remplacées peuvent à nouveau entrer en jeu (voir article 24 des R.G. de la L.F.N.A.). Celles-ci peuvent entrer en jeu à n'importe quel moment de la partie, à condition d'attendre un arrêt de jeu et de se présenter à l'arbitre.

Toute joueuse expulsée ne peut être remplacée.

Nombre de joueuses

- une équipe se compose de onze (11) joueuses dont une gardienne de but et de trois (3) remplaçantes.
- une équipe présentant moins de 8 joueuses sera :
 - déclarée battue par forfait si le fait est constaté avant le début de la rencontre
 - déclarée battue par pénalité si le fait survient en cours de partie.

Lois du jeu

Les dispositions des lois du jeu du football à 11 s'appliquent à cette compétition en particulier les règles du hors-jeu (à partir du milieu de terrain).

Arbitres et arbitres-assistants

Les arbitres centraux sont désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage du District du club recevant et les arbitres-assistants parmi les joueuses remplaçantes tutorées par des dirigeants des équipes en présence.

Le paiement des arbitres centraux se fera par virement automatique émanant de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine. Les clubs n'ont donc pas à régler les arbitres sur le lieu du match.

En fin de saison, la L.F.N.A. débitera chaque club de la quote-part de la totalité des frais d'arbitrage.

Feuilles de matches

Le club recevant s'engage à saisir le résultat du match (*dès la fin de celui-ci*) et à retourner la feuille de match à la L.F.N.A. dès le lundi suivant la rencontre.

Forfaits

Le montant du forfait est de 46 €.

Cas non prévus

Les cas non prévus dans le présent règlement sont tranchés par la Commission Régionale Féminine.

IL EST DEMANDE A TOUTES LES EQUIPES D'EFFECTUER OBLIGATOIREMENT LE DEFI JONGLERIES AVANT CHAQUE RENCONTRE.